

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Lundi 6 novembre 2017

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme FAUCHER (CP) Mme NOUZILLE (CP/CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme FERJOU Mme BONFILS Mme BRIAND Mme HUREAU M. MEUNIER Mme POISSON	Membre du RASED : Mme AUDOUIN
invités ; Mme CUFF (stagiaire) M. BEN HADJ (stagiaire)		IME (invités) : Mme COMPAIN Mme LANIESSE
Représentants de la mairie : M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, jeunesse, Education ») Mme ANDRE-TOUMIT (présidente de la commission scolaire)		Education Nationale : M. FLORENTIN (représenté par Mr HEBERT)

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 26 juin 2017

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

b- Effectifs de l'école à la rentrée 2017

A ce jour, 151 élèves sont inscrits à l'école et se répartissent ainsi :

Mme FAUCHER : 24 CP

Mme LEFEVRE (remplacée par Mme NOUZILLE) : 9 CP / 14 CE1 (23 CP/CE1)

Mme LEPRÊTRE : 14 CE1 / 10 CE2 (24 CE1/CE2)

Mme DELAVEAU : 16 CE2 / 9 CM1 (25 CE2/CM1)

Mme LACROIX : 26 CM1

M. HEBERT : 29 CM2

L'école compte donc 33 CP, 28 CE1, 26 CE2, 35 CM1, 29 CM2

Perspectives : Les écoles travaillent actuellement sur les prévisions d'effectifs qui seront connues d'ici à la fin du mois.

C- Bilan de rentrée / Exercices de sécurité

Les écoles doivent effectuer 5 exercices de sécurité dans l'année :

- 2 exercices d'incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices ont été effectués au cours de la première période : un exercice d'incendie (qui doit être fait dans le mois qui suit la rentrée) et une alerte intrusion pour laquelle le scénario retenu était un risque d'intrusion permettant un confinement total des élèves dans les salles de l'étage. Pour le premier, l'évacuation des locaux a été réalisée en 1 min. Pour l'alerte intrusion, le confinement total a été opéré en 3 min après fermeture des voies d'accès. Les élèves étaient prévenus pour ces premiers exercices.

Concernant les signaux d'alerte, ils doivent être bien distincts pour les exercices d'incendie et ceux liés aux risques majeurs. Si pour les premiers une alarme est opérationnelle, le signal pour le deuxième (corne de brume) n'est pas totalement satisfaisant dans la mesure où l'alerte n'est pas entendue partout du premier coup. Une application pourrait être installée sur les ordinateurs de chaque classe. Voir les possibilités.

d- Modifications du règlement intérieur

Il s'agit de précisions apportées pour davantage de clarté, en tenant compte notamment de la mise en place du cahier de liaison, du livret scolaire unique depuis l'an dernier.

Il est également précisé que « Pour des raisons de santé publique (allergies alimentaires, ...), les goûters d'anniversaire et la distribution de bonbons ne sont pas autorisés. »

De même, il est reprecisé que « Toute maladie contagieuse doit être immédiatement signalée par les familles concernées au directeur de l'école... »

Toutes les propositions de modification sont expliquées au conseil d'école (figurent en rouge dans le document annexé).

Le projet de modification est soumis au vote :

pour :	15	contre :	0	abstention :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

e- Projet d'école

Le projet d'école est reconduit, faisant l'objet d'un avenant pour préciser notamment les règles de prise en charge des élèves lors des activités pédagogiques complémentaires (APC).

→ **Axes de travail :**

Axe 1 « Consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du socle, prioritairement les compétences 1 et 3 du socle »

Pour l'école, il s'agit de :

→ Développer l'initiative et l'autonomie

→ Approfondir les compétences en matière d'implicite et d'interprétation en lecture et les réinvestir lors de la production d'écrit.

Axe 2 « Prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun »

→ Assurer l'articulation entre l'aide individualisée apportée en classe, l'aide personnalisée, les PPRE et le travail du RASED.

Travailler au plus près des besoins de chaque élève :

- Aide apportée par l'enseignant dans sa classe
- Activités pédagogiques complémentaires : L'accent est mis sur l'aide aux élèves en difficultés passagères liées aux apprentissages de la période précédente.
- PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) : Élèves en difficultés importantes liées aux apprentissages.
- Aide spécialisée : Élèves en grande difficulté (apprentissage, comportement) → Intervention du RASED.

Démarche (réponses graduées à la difficulté scolaire) :

- 1- Repérage des objectifs non atteints durant la période.
- 2- Mise en place d'activités pédagogiques complémentaires
- 3- Mise en place de PPRE (programme pédagogique de réussite éducative) : Réponse aux demandes d'aide, mise en place concertée, régulation
- 4- Intervention du RASED : Une à deux séances hebdomadaires sur une période donnée, positionnées sur un travail analogue (même matière) dans la classe ; régulation avec RASED, échanges avec la famille, prévisions pour période suivante.
- 5- Aide individuelle dans la classe de la part d'une AESH (aide pour les élèves en situation de handicap)

Axe 3 « Ecole du socle : de l'école au collège... Renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures »

→ Assurer une liaison maternelle élémentaire GS/CP efficace : de nombreuses rencontres entre les élèves ont lieu dans l'année, ainsi qu'entre les enseignantes.

→ Assurer une liaison école/collège efficace : Rencontres régulières entre équipes pédagogiques.

f- Activités pédagogiques complémentaires (projet d'école) :

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 7 novembre, les mardis et jeudis de 15 h 45 à 16 h 30, afin de leur apporter une aide personnalisée, un soutien méthodologique ou une activité en lien avec le projet d'école. Ces activités, 36 h au total dans l'année, concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5.

36 h réparties en 2 séances de 45 min par semaine sur les périodes citées (pendant 24 semaines).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités, les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés avant les vacances de la période donnée que leur enfant est proposé pour ces APC.

g- Projets d'ouverture vers l'extérieur (projet d'école) :

Des sorties ou projets de classe ponctuels se déroulent tout au long de l'année (sorties à la Coursive, au Paléosite, etc...). Pour ces dernières, la priorité est donnée aux élèves de CP, CE1 et CE2 ; les CM ayant une classe de neige prévue cette année. Le coût de ces sorties d'une journée est intégralement pris en charge par la coopérative scolaire.

Pas de spectacle à La Coursive cette année car il n'y a pas assez de places pour les scolaires.

Les deux gros projets d'ouverture vers l'extérieur liés au projet d'école concernent :

les classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2 de Mme DELAVEAU : projet théâtre, reconduit avec Pierre RAGUY avec deux représentations à Beauséjour prévues en pont d'orgue.

les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 : classe de neige du 16 au 23 mars à Payolle (Hautes-Pyrénées) : voir compte rendu du dernier conseil d'école.

h- Coopérative scolaire

Compte de fonctionnement général du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	1 829,10	Vente de produits pour cessions	3 984,70
Charges des activités éducatives	4 303,13	Produits des activités éducatives	350,00
Cotisations versées à l'OCCE	283,05	Subventions Etat, collectivités	2 152,00
Autres charges courantes	1 165,49	Autres produits courants	4 534,10
		Participation volontaire des familles	2 180,00
Total des charges	7 580,77	Total des produits	13 200,80
Résultat de l'année 2016-2017 → 5 620,03			

Bilan simplifié au 31 août 2017 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2017)	19 434,47	Report à nouveau au 01/09/2016	13 814,44
		Résultat de l'année 2016-2017	5 620,03
Total de l'actif	19 434,47	Total du passif	19 434,47

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

Les comptes de la coopérative de l'école sont sains. Au regard des sommes engagées pour le financement des classes de découverte tous les deux ans (environ 14 000 euros cette année), il est important d'avoir un matelas de sécurité sur l'année n-1.

Voici, pour information, l'actif en banque au 01/09 avant une classe de découverte :

01/09/2011 : 18 634,98 €

01/09/2013 : 23 201,08 €

01/09/2015 : 22 263,58 €

01/09/2017 : 19 434,47 €

i- Unité d'Enseignement

L'école élémentaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs. Ils y sont scolarisés par demi-journée et sont pris en charge par une enseignante spécialisée (cette année, Mme COMPAIN). Un groupe de 6 élèves est scolarisé cette année en milieu ordinaire à mi-temps. Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel.

Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires sont formalisées par un projet.

Cette année, les élèves de l'UE participeront à la classe de neige à Payolle du lundi 19 au vendredi 23 mars.

j- Organisation de la semaine et de la journée scolaire pour 2018-2019

Une première réunion s'est tenue le 19 octobre 2017 à la mairie de Châtelailon en présence des enseignants qui étaient invités.

Il s'agissait de débattre d'un possible retour à 4 jours en se positionnant du côté de l'élève (bénéfice ou non de rester à 4 jours 1/2 ?). Les APE ont donc été volontairement mises de côté, même si la fin des aides de l'état pour ces dernières a été évoquée.

Un premier tour de table a permis de vérifier que les écoles maternelles sont favorables à un

retour à 4 jours, arguant que "les enfants étaient fatigués".

L'équipe pédagogique de l'école élémentaire Jonchery demande le maintien à 4 jours 1/2 pour plusieurs raisons :

- la mise en place de 5 matinées qui permettent de bien travailler sur les apprentissages fondamentaux ;
- l'absence d'une double rupture dans la semaine (week-end + mercredi) qui permet un rythme de travail plus satisfaisant ;
- une journée d'école (et donc d'apprentissages) moins longue (5 h 1/4 au lieu de 6 h).
- Le fait que l'on ne peut pas être le seul pays développé à travailler seulement 142 jours par an (soit 45 jours de moins que la moyenne (déduction faite des jours fériés)) tout en ayant un volume horaire annuel plus important que les autres ; il faut être sacrément de mauvaise foi pour prétendre que cela n'a aucun impact sur les apprentissages de la grande majorité des élèves.

La mairie de Châtelailon est favorable au maintien à 4 jours 1/2, reconnaissant qu'il y allait de l'intérêt des élèves. Elle n'exclut pas de demander le retour à 4 jours pour les maternelles et le maintien à 4 jours 1/2 pour les élémentaires, si nécessaire.

La deuxième phase est la consultation des parents d'élèves par l'intermédiaire de leurs représentants. Une réunion est prévue le 23 novembre 2017 avec la mairie.

Pour bien peser les enjeux, il est proposé que la discussion se fasse dans cet ordre :

- 1- Organisation scolaire (4 jours ou 4 jours 1/2) dans l'intérêt des élèves ;
- 2- Question des APE ou mise en place d'une solution alternative (il n'est pas ignoré que la préoccupation principale de beaucoup de parents est la garde de leur enfant le soir).

Le calendrier proposé par M. LEBAS est le suivant :

- novembre : consultation des parents d'élèves (modalités à déterminer par les représentants des parents d'élèves ; un questionnaire va être élaboré).
- 19 janvier (date limite) : arrêt d'une position définitive et convocation d'un conseil d'école extraordinaire.
- Entre février et juin : décision du DASEN.

K- Natation scolaire

Chaque classe bénéficie d'un cycle de 10 séances, à l'exception de la classe de CM2 (5 séances), les textes, et les priorités, ayant été modifiés à compter de cette rentrée.

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- CP (Mme FAUCHER) : du jeudi 21 septembre au jeudi 30 novembre
- CP/CE1 (Mme LEFEVRE, remplacée par Mme NOUZILLE) : du lundi 19 mars au lundi 18 juin
- CE1/CE2 (Mme LEPRÊTRE) : du mardi 5 décembre au mardi 13 mars
- CE2/CM1 (Mme DELAVEAU) : du vendredi 8 décembre au vendredi 16 mars
- CM1 (Mme LACROIX) : du mardi 19 septembre au jeudi 19 octobre (2 séances par semaine, 10 séances en tout)
- CM2 (M. HEBERT) : du jeudi 22 mars au jeudi 3 mai (5 séances)

Concernant le déplacement des élèves, seule la classe de CP de Mme FAUCHER se rend au centre aquatique en car ; les autres effectuent le déplacement à pied.

L- Voile scolaire

3 classes bénéficient d'un cycle de 24 h de voile scolaire :

- Les classes de CE2/CM1 et de CM1 effectueront ce cycle de voile au printemps 2018 ;

- La classe de CM2 était sur l'eau du 26 septembre au 16 octobre.

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est intégralement pris en charge par la commune de Châtelailon.

A noter : Les élèves doivent au préalable passer un test d'aptitude. Celui-ci se fait généralement en amont, au centre aquatique, en CE2 sur les créneaux de natation scolaire. Pour les élèves inscrits à l'école après le CE2, le test peut se dérouler jusqu'au début de la première séance de voile scolaire.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et équipements nouveaux :

Les travaux qui ont été réalisés depuis le dernier conseil d'école :

- Les vitres et portes des sas de secours ont été changées. Les vitres sont à présent colorées.
- Les salles de classe de Mme LEPRÊTRE et de Mme FAUCHER ont fait l'objet de travaux de peinture (retouches) en attendant la réfection complète des classes de Mme LEPRÊTRE et de M. HEBERT.
Cependant, malgré les travaux de peinture effectués récemment, des problèmes de cloques et d'infiltration apparaissent déjà dans certaines classes et dans la BCD

Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit. Monsieur HEBERT remercie la mairie et les services techniques de la ville.

b- Dotations

Pour l'année scolaire 2017/2018, la dotation de la mairie de Châtelailon est la suivante :

- Dotation « fournitures scolaires » : 45,19 euros par élève soit 6 688 euros au total (déduction faite du forfait pour l'utilisation du photocopieur)
- Subvention pour la coopérative scolaire : 2 151 euros

Une subvention particulière pour la classe de neige à Payolle d'un montant de 3 000 euros est accordée par ailleurs (1 500 euros par an cumulables sur 2 ans pour chaque école ayant un projet de classe transplantée).

3°) Questions diverses

Mme FERJOU : cantine

Beaucoup de problèmes de discipline au moment de la pause méridienne, sanctions jugées inadéquates. Trop de bruit et d'agitation pendant les repas et certains enfants n'ont pas un comportement acceptable face aux adultes responsables de ce moment. Quelles solutions la mairie peut-elle proposer pour que ce moment devienne « plus agréable » pour les élèves ?

M. LEBAS va se pencher à nouveau sur la question ; les représentants de parents d'élèves vont

faire de cette question l'une de leurs priorités.

Mme VASSORT : Coopérative scolaire

Un vide-grenier sera organisé par la coopérative scolaire le dimanche 28 janvier 2018 à la salle polyvalente de Châtelailon. Cette manifestation est gérée par Mme VASSORT qui a déjà enregistré quelques inscriptions. Pour cela, voir les sites web en liaison avec les vide-greniers des environs.

L'école transmettra aux familles des fiches d'inscription et les sollicitera pour préparer tartes et gâteaux salés ou sucrés.

Essayer de trouver d'autres manifestations qui seraient envisageables en cours d'année afin de rapporter des fonds à la coopérative scolaire. Ex : Vente de brioches, ...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 h.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelailon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelailon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelailon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH
- Mmes et Mrs les représentants de parents d'élèves

- *Mmes et Mrs les enseignants*